

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 39 (1900)

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. Lois et ordonnances fédérales.

	Pages
<i>Déclaration entre la Suisse et l'Autriche, au sujet de la correspondance directe entre les autorités judiciaires des deux pays, 30 décembre 1899</i>	3
<i>Loi fédérale concernant l'établissement et l'exploitation des chemins de fer secondaires, 21 décembre 1899</i>	9
<i>Ordonnance concernant les laboratoires pour l'étude de la peste, ainsi que la manière d'établir le diagnostic de cette maladie, 30 juin 1900</i>	15
<i>Ordonnance concernant la fourniture des chevaux pour le service d'instruction, 7 juillet 1900</i>	25
<i>Loi fédérale facilitant l'exercice du droit de vote et simplifiant les opérations électorales, 30 mars 1900</i>	30
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant une modification partielle du règlement d'exécution du 10 novembre 1896 pour la loi fédérale sur les brevets d'invention du 29 juin 1888, revisée le 23 mars 1893, 17 juillet 1900</i>	33
<i>Loi fédérale sur les dessins et modèles industriels, 30 mars 1900</i>	37
<i>Règlement d'exécution pour la loi fédérale du 30 mars 1900 sur les dessins et modèles industriels, 27 juillet 1900</i>	49

	Pages
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant la modification de l'article 43, 1, b, du règlement de transport pour les postes, 3 août 1900</i>	67
<i>Arrêté du Conseil fédéral concernant la dénonciation des anciennes conventions postales avec la Confédération de l'Allemagne du Nord, la Bavière, le Wurtemberg et Bade, et l'entrée en vigueur de nouvelles conventions postales conclues avec l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, 31 août 1900</i>	69
<i>Arrangement réglant les rapports particuliers entre l'administration des postes de Suisse et l'administration des postes de l'empire d'Allemagne (rapports directs entre la Suisse, la Bavière et le Wurtemberg exceptés), ainsi que les rapports directs entre l'administration des postes de Suisse, d'une part, et les administrations des postes des royaumes de Bavière et du Wurtemberg, d'autre part, 12 août 1900</i>	70
<i>Arrangement réglant les rapports particuliers entre l'administration des postes de Suisse et l'administration des postes d'Autriche, 12 août 1900</i>	87
<i>Arrangement concernant les relations postales entre la Suisse et la Hongrie, 12 août 1900 .</i>	99
<i>Arrêté du Conseil fédéral suspendant l'exécution du règlement du 14 décembre 1899 sur les examens de maturité pour les candidats aux professions médicales, 26 octobre 1900 .</i>	106
<i>Règlement pour l'exécution de l'arrêté fédéral concernant l'encouragement de l'enseignement commercial, 17 novembre 1900</i>	107

	Pages
<i>Règlement pour l'exécution des arrêtés fédéraux concernant l'enseignement professionnel et industriel, ainsi que l'enseignement de l'économie domestique et l'instruction professionnelle à donner à la femme, 17 novembre 1900 . . .</i>	118
<i>Déclaration entre la Suisse et la Belgique concernant la transmission directe des actes judiciaires, etc., 29 novembre 1900 . . .</i>	127
<i>Loi fédérale sur l'alcool, 29 juin 1900 . . .</i>	128
<i>Règlement d'exécution de la loi fédérale sur l'alcool du 29 juin 1900, 24 décembre 1900 . . .</i>	140
<i>Arrêté du Conseil fédéral complétant les dispositions du § 58 de l'Annexe V du règlement de transport des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1894, et les dispositions du règlement pour les transports militaires, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1895, en ce qui concerne le transport de la munition et des explosifs sur les chemins de fer à traction électrique, 3 décembre 1900 . . .</i>	221
<i>III^e appendice comprenant les prescriptions spéciales applicables aux chemins de fer électriques comme complément au § 58 de l'Annexe V au règlement de transport, 3 décembre 1900</i>	224
<i>Arrêté fédéral concernant la remise de souliers de marche et de quartier aux recrues et aux hommes incorporés de l'élite et de la landwehr, 21 décembre 1900 . . .</i>	227
<i>Erratum</i>	230



Table alphabétique des matières
du tome XXXIX du Bulletin des lois.
(Année 1900.)

Lois et ordonnances fédérales.

A.

	Pages
<i>Actes judiciaires. V. Transmission directe des actes judiciaires.</i>	
<i>Administration des postes. Arrangement réglant les rapports particuliers entre l'— de Suisse et l'— de l'empire d'Allemagne (rapports directs entre la Suisse, la Bavière et le Wurtemberg exceptés), ainsi que les rapports directs entre l'— de Suisse, d'une part, et les — des royaumes de Bavière et du Wurtemberg, d'autre part</i>	70
<i>Arrangement réglant les rapports particuliers entre l'— de Suisse et l'— d'Autriche</i>	87
<i>Alcool. Loi fédérale sur l'—</i>	128
<i>Règlement d'exécution de la loi fédérale sur l'— du 29 juin 1900</i>	140
<i>Annexe I. Cahier des charges concernant les lots de distillerie prévus aux art. 2 et 3 de la loi fédérale sur l'—</i>	184
<i>Annexe II. Conditions générales réglant l'achat d'alcools étrangers par la Régie fédérale des alcools</i>	209

	Pages
<i>Allemagne du Nord. V. Conventions postales.</i>	
<i>Allemagne. V. Administration des postes.</i>	
<i>V. Conventions postales.</i>	
<i>Autriche. V. Administration des postes.</i>	
<i>V. Conventions postales.</i>	
<i>V. Correspondance directe entre les autorités judiciaires.</i>	
<i>Autorités judiciaires. V. Correspondance directe entre les autorités judiciaires.</i>	

B.

<i>Bade. V. Conventions postales.</i>	
<i>Bavière. V. Administration des postes.</i>	
<i>V. Conventions postales.</i>	
<i>Belgique. V. Transmission directe des actes judiciaires.</i>	

<i>Brevets d'invention. Arrêté du Conseil fédéral concernant une modification partielle du règlement d'exécution du 10 novembre 1896 pour la loi fédérale sur les —, du 29 juin 1888, révisée le 23 mars 1893</i>	33
---	----

C.

<i>Candidats aux professions médicales. V. Examens de maturité.</i>	
---	--

<i>Chemins de fer secondaires. Loi fédérale concernant l'établissement et l'exploitation des —</i>	9
--	---

<i>Chemins de fer électriques. V. Règlement de transport.</i>	
---	--

<i>Chemins de fer. V. Règlement de transport.</i>	
---	--

<i>Chevaux pour le service d'instruction. Ordinance concernant la fourniture de —</i>	25
---	----

	Pages
<i>Conventions postales.</i> Arrêté du Conseil fédéral concernant la dénonciation des anciennes — avec la Confédération de l'Allemagne du Nord, la Bavière, le Wurtemberg et Bade, et l'entrée en vigueur de nouvelles — avec l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie	69

<i>Correspondance directe entre les autorités judiciaires.</i> Déclaration entre la Suisse et l'Autriche, au sujet de la — des deux pays	3
--	---

D.

<i>Dénonciation des anciennes conventions postales.</i>

V. Conventions postales.

<i>Dessins et modèles industriels.</i> Loi fédérale sur les —	37
---	----

<i>Règlement d'exécution pour la loi fédérale du 30 mars 1900 sur les —</i>	49
---	----

<i>Droit de vote.</i> Loi fédérale facilitant l'exercice du — et simplifiant les opérations électorales	30
---	----

E.

<i>Enseignement commercial.</i> Règlement pour l'exécution de l'arrêté fédéral concernant l'encouragement de l'—	107
--	-----

<i>Enseignement professionnel et industriel.</i> Règlement pour l'exécution des arrêtés fédéraux concernant l'—, ainsi que l'enseignement de l'économie domestique et l'instruction professionnelle à donner à la femme	118
---	-----

<i>Examens de maturité.</i> Arrêté du Conseil fédéral suspendant l'exécution du règlement du 14 décembre 1899 sur les — pour les candidats aux professions médicales	106
--	-----

H.

Hongrie. V. Relations postales.

V. Conventions postales.

I.

Instruction professionnelle. V. Enseignement professionnel et industriel.

L.

Laboratoire pour l'étude de la peste. V. Peste.

M.

Modèles industriels. V. Dessins et modèles industriels.

O.

Opérations électorales. V. Droit de vote.

P.

Peste. Ordonnance concernant les laboratoires pour l'étude de la —, ainsi que la manière d'établir le diagnostic de cette maladie 15

Postes. V. Règlement de transport.

V. Administration des postes.

Professions médicales. V. Exumens de maturité.

R.

Règlement de transport. Arrêté du Conseil fédéral concernant la modification de l'art. 43, 1, b, du — pour les postes 67

Arrêté du Conseil fédéral complétant les dispositions du § 58 de l'Annexe V du — des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur suisses, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1894, et les dispositions du règlement pour

	Pages
les transports militaires, entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 1895, en ce qui concerne le transport de la munition et des explosifs sur les chemins de fer à traction électrique	221
III ^e appendice comprenant les prescriptions légales applicables aux chemins de fer électriques comme complément au § 58 de l'Annexe V au —	224
<i>Relations postales.</i> Arrangement concernant les — entre la Suisse et la Hongrie	99

S.

Service d'instruction. V. *Chevaux pour le service
d'instruction.*

Souliers de marche et de quartier. Arrêté concer-
nant la remise de — aux recrues et aux
hommes incorporés de l'élite et de la landwehr 227

T.

Transmission directe des actes judiciaires. Déclara-
tion entre la Suisse et la Belgique concernant
la — 127

W.

Wurtemberg. V. *Conventions postales.*
V. *Administration des postes.*

